



2027-2032 : Manifeste des élus de la montagne

La montagne au rendez-vous des grandes transitions

Les territoires de montagne, qui représentent un quart du territoire, 7 millions d'habitants permanents et plus de 13 millions de résidents saisonniers, **sont une chance pour la République et un bien commun qui dispose de formidables atouts à préserver.**

Les zones de montagne jouent un rôle fondamental pour l'ensemble de la Nation en offrant une grande variété de services et de richesses. Qu'il s'agisse de la biodiversité, de la gestion des ressources en eau, de l'hydroélectricité, de l'économie touristique, des produits de qualité issus de l'agriculture et des forêts ou encore du maintien des paysages ouverts : ces territoires profitent à tous les citoyens, bien au-delà de leurs habitants permanents.

Afin de relever les défis climatiques, énergétiques, économiques, d'accessibilité et de maintien des services essentiels, les élus de la montagne ont adopté à l'unanimité, lors du 42^e congrès à Gex, un manifeste pour la mandature 2027-2032 structuré autour de trois axes stratégiques :

I. Garantir l'accessibilité des massifs, conforter l'économie touristique et favoriser la diversification des activités économiques

Le maintien de la cohésion territoriale en montagne passe par le désenclavement des massifs, la diversification des activités économiques et le soutien aux commerces de proximité.

Désenclavement des massifs : Il est urgent de renforcer les investissements dans les infrastructures de transport, qu'il s'agisse des axes routiers stratégiques ou de la modernisation des dessertes ferroviaires pour lutter contre l'isolement des vallées, replacer le train de nuit au cœur des mobilités et rétablir les dessertes ferroviaires supprimées dans les massifs.

Le maintien et la modernisation des lignes existantes : Face à la vétusté du matériel roulant et aux menaces de suppression, ils exigent des investissements pérennes pour garantir la fiabilité des lignes historiques (comme le Paris-Briançon ou les liaisons vers les Pyrénées).

Diversification des activités économiques : les élus de la montagne demandent le lancement d'un Plan avenir montagnes II dédié à la diversification des modèles économiques et de développement en privilégiant le maintien de l'ingénierie territoriale (tourisme, stations de ski, filières économiques locales...) permettant d'accompagner les territoires dans leur adaptation au changement climatique.

Soutien aux commerces de proximité : les élus de la montagne demandent une stratégie pour préserver et stimuler le commerce de proximité au centre des bourgs et des villages de montagne en favorisant les modalités de transmission et de reprise des commerces.

II. Accompagner les territoires confrontés au changement climatique, adapter la forêt de montagne et soutenir l'agriculture

La montagne est en première ligne face aux bouleversements climatiques ; elle doit faire l'objet d'une politique d'anticipation et de prévention des pouvoirs publics au service de la résilience des zones de montagne.

Stratégie d'adaptation climatique : A court terme, déployer une politique ambitieuse d'accompagnement des territoires de montagne face au changement climatique, visant à sécuriser la ressource en eau, prévenir les risques naturels et préserver le rôle de protection des forêts de montagne. Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'ANEM demande le lancement de plans d'adaptation pluriannuels par massif, mobilisant le Fonds Barnier et le Fonds vert en fléchant une partie des crédits vers des actions spécifiques aux territoires de montagne.

A moyen terme, anticiper et préparer le développement des zones de montagne comme des territoires refuges face au changement climatique.

Les élus de montagne réaffirment le rôle du pastoralisme et de l'agriculture de montagne, garants de l'entretien des paysages, de la prévention des risques d'incendie et de la production de produits d'excellence. Ils demandent le maintien des critères d'éligibilité de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN), sans élargissement à de nouveaux bénéficiaires, dans la future PAC 2028-2034.

III. Lutter contre la précarité énergétique, favoriser la rénovation de l'habitat, le logement permanent, la décarbonation des mobilités, la solidarité entre les générations au nom de l'équité territoriale

L'éloignement géographique ne doit en aucun cas se traduire par une double peine économique pour les habitants des massifs qui sont dépendants de leur véhicule.

Précarité énergétique et pouvoir d'achat : face aux surcoûts structurels importants liés à l'altitude et à l'habitat dispersé, ainsi qu'à la flambée des prix des carburants et des combustibles fossiles (fioul domestique, gaz...), l'ANEM demande la mise en place de dispositifs de solidarité nationale ciblés (boucliers thermiques adaptés, aides à la mobilité rurale et montagnarde) pour limiter la précarité énergétique en favorisant notamment le déploiement de bornes de recharge électrique rapide ;

L'enjeu de la transition énergétique : adapter les règles de rénovation pour intégrer les surcoûts liés à l'altitude, aux rigueurs climatiques et aux spécificités techniques des bâtiments montagnards. Massifier les opérations de rénovation et développer les filières spécifiques en montagne.

Favoriser le logement permanent en donnant davantage de souplesse aux élus de montagne dans la gestion de leur foncier et en conciliant attractivité touristique et habitabilité pérenne à l'année.

Solidarité intergénérationnelle et habitat inclusif : Face au vieillissement de la population, particulièrement marqué dans les territoires de montagne, l'ANEM appelle à soutenir le développement de l'habitat inclusif et des solutions favorisant la solidarité intergénérationnelle, afin de permettre à chacun d'avoir le choix de vieillir dans son territoire.

Pour coordonner l'ensemble de la politique nationale de la Montagne, l'ANEM demande aux futurs candidats à la Présidence de la République de s'engager pour :

- Le lancement d'un pacte montagne concertée avec tous les acteurs ;
- La nomination d'un ministre dédié à la montagne rattaché directement au Premier ministre pour coordonner le déploiement du pacte montagne ;
- La désignation d'un référent montagne dans les préfectures des départements de montagne pour assurer la différenciation territoriale ;
- La convocation annuelle du Conseil National de la Montagne chargée du suivi et du contrôle du pacte montagne

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE DE LA MONTAGNE

7, rue de Bourgogne - 75007 paris | Tél. : 33 (0)1 45 22 15 13

Courriel : contact@anem.org | www.anem.org |    

Numéro de TVA intracommunautaire : FR91332211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z | Mentions légales